

**MAIRIE DE BEGARD**

Arrondissement de Guingamp

Le 12 juin 2023

**ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA
CIRCULATION AU CARREFOUR AVENUE
PIERRE PERRON – RUE DE L'HOTEL DE VILLE**

AS 1/23

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de régler la circulation au carrefour avenue Pierre Perron – rue de l'hôtel de ville

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est fait obligation de s'arrêter, pour tout véhicule circulant sur la rue de l'hôtel de ville, au croisement avec l'avenue Pierre Perron.

ARTICLE 2 : Cette disposition sera matérialisée, sur la rue de l'hôtel de ville, par la mise en place d'un panneau AB4 « STOP ».

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Cet arrêté annule et remplace toute disposition contraire précédemment adoptée.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Moadame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard
- Monsieur Le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Bégard

Le Maire

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Maëli LE GALL

